

demande d'exequatur état civil

Par Iold, le **07/05/2019** à **15:26**

Bonjour,

je suis binational algérien-français. Le Consulat de Metz refuse depuis 2014 de me renouveler mon passeport algérien au motif que figure sur mon passeport français un prénom français. Après des années de démarches administratives et de procédure judiciaire de demande d'une exequatur, le tribunal d'Alger vient de décider que ma demande est infondée, sur la base des articles 13, 14, 15, 292, 419, 605, 608 du code de procédure civil....

Que dois-je comprendre? La décision est en arabe, et mon arabe est "rouillé".

Bien cordialement

Hamid (Henri)

henri.oldache@gmail.com